

AVIS PUBLIC COLLECTIF

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION TRIENNAL 2011 / 2012 / 2013

Avis public est, par les présentes, **DONNÉ** conformément aux articles 73, 74 et 75 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, par les soussignés, directeurs généraux et secrétaires-trésoriers des municipalités ci-dessous mentionnées :

QUE le rôle triennal d'évaluation foncière pour les années 2011, 2012 et 2013, a été déposé aux dates mentionnées au bureau des soussignés et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'adresse des municipalités concernées suivantes, selon l'horaire régulier:

DATE DES DÉPÔTS	MUNICIPALITÉS	ADRESSE	RÔLE	OMRÉ (Organisme municipal responsable de l'évaluation)
15 septembre 2010	Lac-Frontière	22, rue de l'Église Lac-Frontière (Qc) G0R 1T0	2011-2012-2013	MRC de Montmagny 159, rue St-Louis Montmagny (Qc) G5V 1N5
15 septembre 2010	Sainte-Lucie-de-Beauregard	21, route des Chutes Sainte-Lucie-de-Beauregard (Qc) G0R 3L0	2011-2012-2013	MRC de Montmagny 159, rue St-Louis Montmagny (Qc) G5V 1N5
15 septembre 2010	Cap-Saint-Ignace	850, du Souvenir Cap-Saint-Ignace (Qc) G0R 1H0	2011-2012-2013	MRC de Montmagny 159, rue St-Louis Montmagny (Qc) G5V 1N5
15 septembre 2010	Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	534, chemin St-François Ouest Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Qc) G0R 3A0	2011-2012-2013	MRC de Montmagny 159, rue St-Louis Montmagny (Qc) G5V 1N5
15 septembre 2010	Berthier-sur-Mer	5, rue du Couvent Berthier-sur-Mer (Qc) G0R 1E0	2011-2012-2013	MRC de Montmagny 159, rue St-Louis Montmagny (Qc) G5V 1N5
15 septembre 2010	Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues	107, chemin de la Volière Isle-aux-Grues (Qc) G0R 1P0	2011-2012-2013	MRC de Montmagny 159, rue St-Louis Montmagny (Qc) G5V 1N5

QUE toute personne désireuse de demander une révision administrative prévue par la section I du chapitre X de la *Loi sur la fiscalité municipale* à l'égard du rôle d'évaluation foncière :

- **DOIT** le faire avant la plus tardive des échéances, soit avant le 1^{er} mai 2011 ou avant le soixante et unième jour suivant l'expédition de l'avis d'évaluation (sauf pour les immeubles du rôle d'évaluation foncière évalués à 1 000 000 \$ ou plus pour lesquels ce délai est de 120 jours si l'expédition de l'avis d'évaluation est postérieure au 31 décembre précédant la première année d'application du rôle).

et **DOIT** également :

- Remplir, selon le cas, le formulaire intitulé « Demande de révision du rôle d'évaluation foncière » disponible au bureau de l'organisme responsable de l'évaluation (OMRÉ) dont l'adresse apparaît au tableau ci-haut.
- Remettre le formulaire dûment rempli au bureau de l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) OU l'envoyer par courrier recommandé. Dans le cas où le dépôt de la demande est effectué par la remise de la formule remplie, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.
- Joindre au formulaire la somme d'argent déterminée par le règlement de l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) aux fins de la révision administrative et applicable à l'unité d'évaluation visée, soit : le règlement 97-01 pour la MRC de Montmagny;

DONNÉ dans le journal « LE PEUPLE CÔTE-SUD » du 23 septembre 2010.

DANY ROBERT, BIANCA DESCHÊNES, SOPHIE BOUCHER, YVES LAFLAMME, SUZANNE GAUMOND, HÉLÈNE PAINCHAUD, DIRECTEURS GÉNÉRAUX ET SECRÉTAIRES-TRÉSORIFIERS.